

Club des Dirigeants

Parc International de Sophia Antipolis

Contribution sur le projet de contournement routier de Nice

1. Le Club des Dirigeants du Parc international de Sophia-Antipolis

Le club des dirigeants du parc international de Sophia-Antipolis est une association suivant la loi de 1901 ouverte à tous les chefs d'entreprises ou d'établissements implantés sur le parc international de Sophia Antipolis. Il compte aujourd'hui une cinquantaine de membres représentatifs d'entreprises de toutes tailles et activités.

Sa vocation est de proposer aux parties prenantes dans l'aménagement et le fonctionnement du parc (collectivités territoriales, gestionnaires de réseaux et d'équipements, responsables sécurité et transports) des solutions pour conserver et améliorer l'attractivité du parc afin d'assurer son développement économique. Il permet aussi aux dirigeants d'échanger leurs points de vues et de partager leurs expériences sur l'ensemble des problèmes rencontrés par les entreprises. Enfin à travers les Jeux de Sophia, qu'il organise chaque année au printemps et en hiver, il permet aux salariés de toutes les entreprises du site de se retrouver dans une atmosphère conviviale, conformément à sa vocation d'animation du site.

Le club s'implique aussi dans la mise en place de solutions notamment dans le domaine des transports où il pilote la mise en place d'un plan de déplacement interentreprises au bénéfice des entreprises et des salariés du parc.

Le parc regroupe environ 1250 entreprises regroupant 27 000 salariés et 6 000 étudiants s'y côtoient dans les différentes écoles.

2. Un constat sur l'accessibilité du parc

Force est de constater que l'aménagement initial du parc situé sur une zone collinaire ne facilite pas son accès et conduit à l'usage quasi obligatoire d'un moyen de transport individuel.

Par ailleurs l'étendue du parc sur 4600 hectares et la faible densification voulue par ses concepteurs impliquent des déplacements importants et des embouteillages récurrents aux entrées et sorties du site. Les projets de développement (secteur des Clausonnes, zac Font de l'Orme II, Campus STIC) ne feront qu'aggraver ces difficultés.

Des transports en commun peu développés

Les transports en commun dont les autorités organisatrices sont la Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis (CASA) pour les déplacements à l'intérieur de celle-ci, et le Département pour les transports inter-agglomérations sont peu développés et ne sont pas à l'échelle des besoins potentiels dans la mesure où de très nombreux salariés habitent des communes situées hors du territoire de la CASA (Nice, Cannes, Grasse, le département du Var). Enfin les nombreuses implantations universitaires utiles pour le développement de la recherche et de l'enseignement induisent cependant au niveau des transports un afflux saisonnier d'étudiants contraints à utiliser un véhicule personnel.

Le club des dirigeants souhaite un renforcement des transports en commun notamment par la mise en place de transports publics en site propre reliant le parc aux principales villes du département des Alpes-Maritimes.

Des modes doux peu envisageables.

L'infrastructure routière du parc, traversé par des routes départementales, et le relief de cette zone ne sont pas propices au développement des modes doux : marche, deux roues. La quasi absence de trottoir et de piste cyclable ne peut que décourager les personnes qui souhaiteraient s'y risquer. De même les liaisons piétonnes entre les arrêts d'autobus et les entreprises sont peu praticables et rarement éclairées en période hivernale.

La voiture restera incontournable

Le Club des dirigeants, même s'il encourage et soutient les projets de développement des transports en commun et des modes doux en donnant l'exemple par la mise en place d'un plan de déplacement interentreprises, est conscient du fait que la voiture restera le mode majoritaire de déplacement sur Sophia-Antipolis dans les prochaines décennies. La poursuite du développement économique du parc induira un accroissement du trafic non seulement sur la zone mais sur l'ensemble du département.

D'ores et déjà les accès sont saturés dans les plages horaires de prise du travail et de retour au domicile. Si les accès actuels peuvent faire l'objet de quelques améliorations la configuration des lieux (relief et densité urbaine) ne permettent pas d'envisager de solutions satisfaisantes.

3. Le contournement de Nice

Le projet de contournement de Nice est une occasion à saisir pour améliorer la desserte du parc international de Sophia Antipolis. En effet, au-delà de la partie de ce contournement située au nord de la ville de Nice, son prolongement vers l'ouest

jusqu'aux Breguières permettrait deux accès supplémentaires sur Sophia, l'un à l'est délestant l'accès saturé existant, l'autre par l'ouest pouvant drainer les personnes venant de Cannes, Grasse et du département du Var.

Ce projet facilitera en outre les communications entre les entreprises de Sophia-Antipolis et les autres grandes zones d'activités du département et notamment CARROS, CANNES, l'Aéroport de Nice Côte d'Azur, et plus tard la future gare du TGV

Le Club des dirigeants est conscient des nuisances que peut entraîner ce contournement au niveau bruit, pollution de l'air et environnement c'est pourquoi il souhaite que la majeure partie de ce contournement fasse l'objet d'ouvrages enterrés de type tunnel pour limiter le plus possible son emprise sur le parc de Sophia Antipolis. Il souhaite aussi que ces travaux soient conduits en cohérence avec les travaux de la future liaison ferrée à grande vitesse (projet LGV)

4. La position du club des dirigeants

Le Club des Dirigeants du parc international de Sophia-Antipolis se prononce favorablement sur l'opportunité de la version longue (jusqu'aux Bréguières) du contournement de Nice.

Il considère cet équipement comme indispensable au développement économique des entreprises et établissements du site et souhaite sa réalisation dans les plus brefs délais.

Il souhaite que cet effort routier soit accompagné d'un réel développement complémentaire des transports publics en site propre, et que les conditions de sa réalisation sous forme de tunnel permette le plus grand respect du cadre de vie et de l'environnement de Sophia Antipolis.

